

Charte d'utilisation

Contexte

La présente charte définit les règles d'accès et de fonctionnement du RepairFabLab du lycée Alexis Tocqueville.

Les usagers du RepairFabLab sont des personnes (élèves, personnels de l'école ou de ses partenaires) qui souhaitent **réparer ou concevoir des appareils**. Les usagers doivent être animés par la **curiosité**, en s'inscrivant dans une démarche de **préservation de l'environnement**. En toute circonstance, ils doivent faire preuve de **respect**, de **patience** et de **cordialité**. Ils sont responsables de la **propreté** des lieux.

Règles d'accès et de fonctionnement

1. Les personnels encadrants et usagers s'engagent à respecter la charte du RepairFabLab.
2. L'utilisation de tous les matériels doit se faire utiliser de façon conforme, notamment en ce qui concerne les règles et équipement de sécurité.
3. Seul l'**accès à l'espace RepairFabLab** est possible en aucun cas l'accès à la réserve n'est autorisée.
4. Le RepairFabLab est ouvert dans les locaux du Fablab au lycée Alexis Tocqueville, aux dates et horaires fixés. **Aucune intervention** ne pourra voir lieu **en dehors des créneaux prévus**.
5. Les usagers ne pourront apporter au RepairFabLab qu'**un seul appareil** à réparer. Une liste des appareils autorisés est disponible à la fin de cette charte. Un accord écrit du personnel encadrant le RepairFabLab devra être obtenu avant d'amener tout appareil qui ne figure pas dans cette **liste**.
6. Le **diagnostic** de la panne des appareils et sa réparation se feront exclusivement en présence et sous la responsabilité du personnel encadrant. Tout branchement électrique ou informatique devra être validé avant connexion sur le réseau.
7. Le RepairFabLab dispose d'une obligation de **moyens et non de résultat**. Les personnels encadrants ne pourront en aucune manière être tenus responsables de dommages éventuels aux appareils en panne, que des réparations aient été effectuées ou non.
8. Les matériels réparés doivent être **démontables et remontables** sans altération de leurs **caractéristiques initiales** (isolation électrique, étanchéité, caractéristiques mécaniques, ...) ou de leur sécurité.
9. Les personnels encadrants peuvent décider de **renoncer à des réparations** s'ils estiment que celles-ci sont dangereuses, chères ou nécessiter trop de temps de mise en œuvre.
10. Les usagers s'engagent à déposer en **déchetterie** tout objet défectueux déclaré irréparable.
11. En aucune manière, le lycée Alexis Tocqueville ou les personnels encadrants du RepairFabLab ne pourront être tenus **responsables de dommages** matériels ou

corporels subis à l'extérieur de ses locaux suite à une utilisation conforme ou non conforme des matériels réparés.

Utilisation des machines et des locaux

12. **Avant toute utilisation** d'une machine, l'utilisateur doit de se faire connaître auprès du personnel encadrant. Si celle-ci n'est pas opérationnelle au démarrage ou cassée suite à son utilisation ; vous êtes tenu d'en avertir le personnel encadrant.
13. **Lors de l'utilisation** vous êtes responsable de la machine et de ses abords et devez rester à proximité immédiate.
14. **A la fin de l'utilisation** des machines et avant de quitter le RepairFabLab, il faut s'assurer de laisser l'espace de travail propre et prendre soin de ne laisser aucun déchet.
15. D'une façon générale, vous êtes tenus de participer à l'**entretien** du RepairFabLab.
16. Strictement **aucun participant** n'a l'autorisation de ce rendre dans la **réserve**.

Facturation

17. L'**usage des matériels** et des consommables du RepairFablab ne donnera pas lieu à facturation.
18. La formation et la main d'œuvre fournie par les personnels encadrants **ne donne pas lieu à facturation**.
19. Les commandes des **pièces** pour la réparation est à la **charge des usagers** (demande de prix, commande des pièces, réception et facturation).

Droit à l'image

20. Les usagers et les personnels encadrants acceptent d'être **photographiés ou filmés**. Ils autorisent l'utilisation des images et vidéo produites en vue de communiquer sur les activités du RepairFaLab (web, réseaux sociaux, rapports d'études, etc.).

Appareils autorisés au RepairFabLab

21. Les usagers peuvent apporter tout type de petits **appareils** qu'ils estiment potentiellement réparable :
 1. Petit électroménager ;
 2. Aspirateur ;
 3. Lampe ;
 4. Ordinateur fixe ou portable, téléphone ;
 5. Console de jeu, jouet ;
 6. Le gros électroménager (machine à laver, chaudière, cuisinière, ...) n'est pas accepté
 7. Pièces en matières plastique et bois fins.

Engagement

Veillez **imprimer** puis **signer** cette page de la charte et la faire **contresigner**. Cela manifeste votre adhésion pleine et entière à cette dernière.

N'oubliez pas de la rendre la **au plus tard lors de votre venue**.

Maker	Responsable légal
Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____	Qualité : mère, père, représentant légal, autre (barrez les mentions inutiles)
Date : _____	Date : _____
Signature :	Signature :

Avis du personnel encadrant pour des appareils hors liste :

Favorable :	Défavorable :
Date : _____	Signature :

Date de rendu à un personnel encadrant :

Date : _____	Nom : _____	Signature :
--------------	-------------	-------------